
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 avril 2008 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur du Service des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
M. André Olivier, Directeur du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement
M. Pierre Winner, Directeur de l'arrondissement par intérim

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 3 et elle fait lecture de l'invocation.

La présidente passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

CA08 16 0046

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait du point 20.01 et l'ajout d'un point 40.04 concernant l'exigence d'une garantie bancaire quant au projet d'agrandissement au 215, avenue de l'Épée, bâtiment abritant l'École Buissonnière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 19 h 14 à 20 h 15.

QUESTION DE	OBJET
M. Claude Reny	Dépôt d'un document concernant la cour de triage – Recommandations OCPM – Accès aux cinq études – Mécanisme de participation des citoyens
Mme Manon Boivin	Intégration au Règlement sur les ordures de la notion de sacs à ordures – Travaux interminables dans deux sous-sols – Revoir la réglementation
M. Pierre Lacerte	Suivi de la lettre au commissaire au lobbyisme – Dépenses du voyage à New-York et détails du 200 \$ – Dossier Val-Morin
M. Claude Gladu	Contenants de 360 litres de déchets – Compteur à vitesse mobile – Base de lampadaire sur Lajoie – Application des règlements – Restaurant Tonnerre de Brest – Empiètements illégaux
Mme Christine Hernandez	Matières recyclables – Matières résiduelles – Plan global de l'arrondissement afin d'améliorer la performance en matière de gestion des matières résiduelles

CA08 16 0047

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 3 MARS 2008

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2008, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA08 16 0048

PROCLAMATION DE LA « SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE » DEVANT SE TENIR DU 27 AVRIL AU 3 MAI 2008

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

De proclamer la semaine du 27 avril au 3 mai 2008, «Semaine de l'action bénévole 2008» dans l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1083603001

CA08 16 0049

NOMINATION DE MEMBRES SIÉGEANT SUR LES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Claude B. Piquette

De désigner les membres additionnels suivants pour un mandat d'un an sur le **comité consultatif sur l'environnement et le développement durable** :

Mesdames Isabelle Arsenault, Geneviève Gagnon-Ellis, Paulette Girard, Catherine Philibert, Anastasia Rawicz et Linda Cesaratto et messieurs Olivier Delomme, Louis Courville et Denis Demers;

De désigner les membres additionnels suivants pour un mandat d'un an sur le **comité consultatif sur la sécurité publique et le stationnement** :

Mesdames Laurence Baselli-Rayon, Céline Forget, Nicole Trudeau, Barbara Creary et Christine Gélinas-Élie et messieurs Bruce Hackenbeck, François-Xavier Roch;

De désigner les membres additionnels suivants pour un mandat d'un an sur le **comité consultatif sur les aînés** :

Mesdames Marie Dubé, Suzanne Lalonde, Line Vincelli, Micheline Crête Descoteaux et Eliette Leblanc-Achille et messieurs André Davignon, Marcel Routhier et Henri Obadia;

De désigner les membres additionnels suivants pour un mandat d'un an sur le **comité consultatif sur les arts et la culture**;

Mesdames Paule Renaud, Christiane Chamberland, Camille Gingras Verdy, Anne-Marie Lavoie, Marine Van Hoof et Valentine Verganelakis et messieurs André Girard et Carol Aubut;

De retirer le nom de Madame Esther B. Ouatkine qui avait été désignée membre de ce comité le 18 février 2008

De désigner les membres additionnels suivants pour un mandat d'un an sur le **comité sur les relations intercommunautaires** :

Mesdames Leila Azizi, Danielle Barot, Carol Foisy, Myriam Jézéquel, Rinku Mondal-Charteji, Chana Wertzberger, Diane Phaneuf et Esther B. Ouatkine et messieurs Pierre-Étienne Laporte et Paul Mercier;

De désigner les membres additionnels suivants pour un mandat d'un an sur le **comité sur les sports, les loisirs et la vie communautaire** :

Mesdames Mary Armstrong, Janet Harvey, Denise Rochefort, Hélène Robillard-Frayne, Carole Harrington-Fuhr et Christine Hernandez et messieurs Sylvain Blais, Yves Bousquet et Oscar Ramirez.

Sujet à la signature de l'engagement avant ou lors de leur première réunion de comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1089916070

CA08 16 0050

ADMINISTRATION - RATIFICATION / DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 22 FÉVRIER 2008 AU 15 MARS 2008 ET DES BONS DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2008 AU 15 MARS 2008 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'approuver les demandes de paiement pour la période du 22 février 2008 au 15 mars 2008 et d'accepter le dépôt des bons de commande pour la période du 16 février 2008 au 15 mars 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1082861003

CA08 16 0051

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 124 400 \$ DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT ET EFFECTUER UN PAIEMENT DE 124 400 \$ À LA CAISSE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ASSUJETTIS À UNE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DE LA VILLE D'OUTREMONT (1292) COMME AJUSTEMENT RÉTROACTIF POUR LES ANNÉES 2006 ET 2007

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

D'affecter un montant de 124 400 \$ du surplus libre et virer le montant dans le budget 2008 de cotisation patronale du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292) :

Surplus libre

Poste budgétaire: 2418 0000000 000000 00000 31020

Fonds de pension 1292

Poste budgétaire: 2418 302701 01301 52301 085100 9958

D'autoriser le paiement de 124 400 \$ et émettre un chèque au Trust Banque Nationale comme cotisation d'équilibre patronale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1081904002

CA08 16 0052

DEMANDE ADDITIONNELLE DE 322 504 \$ AU BUDGET 2008 AFIN DE FINANCER L'AUGMENTATION DES COÛTS LIÉS AU RENOUELEMENT DU CONTRAT DE NEIGE AYANT UN IMPACT AU BUDGET 2008. FINANCEMENT DE CES CRÉDITS À PARTIR DE LA RÉSERVE CORPORATIVE CRÉÉE À CETTE FIN

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

De recommander au comité exécutif de financer l'augmentation des coûts liés au renouvellement du contrat de neige ayant un impact au budget 2008 à partir de la réserve corporative créée à cette fin.

Provenance des crédits

Réserve corporative: 322 504 \$

Poste budgétaire: 2101 0010000 200209 04351 54503 014407 0000

Imputation des crédits

Contrats et services extérieurs - Déblaiement et chargement de rue - neige: 322 504 \$

Poste budgétaire: 2418 0010000 302711 03121 54504 014409 0000

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1081904001

CA08 16 0053

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1104 INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS

Attendu qu'en vertu de l'article 366 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), l'abrogation ou la modification d'un règlement ne peut se faire que par l'adoption d'un autre règlement à cet effet;

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2008, madame la conseillère Ana Nunes a, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement 1104-14 intitulé Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que l'objet du règlement a été mentionné, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 1104-14 intitulé Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets avec une modification concernant l'ajout du terme « sac à ordures »;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement 1104-14 intitulé Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets avec l'ajout des termes « sacs à ordures »;

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1081867002

CA08 16 0054

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Attendu que lors de sa séance spéciale du 13 novembre 1989, le conseil de l'ancienne Ville d'Outremont avait, par l'adoption de sa résolution n° 891-11-30, adopté le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171);

Attendu que le conseil souhaite modifier ce règlement afin d'harmoniser les tarifs de stationnement sur rue et majorer ainsi le taux horaire de 1\$ à 2\$ sur l'avenue Van Horne;

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2008, monsieur le conseiller Louis Moffatt a, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que l'objet du règlement est mentionné, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171).

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'adopter le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171);

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1082461006

CA08 16 0055

APPROBATION DE HUIT PROJETS EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) ET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1054-2 PORTANT SUR LES CAFÉS-TERRASSES

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.4 de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration ;

Attendu que lors de sa réunion du 6 mars 2008, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'approuver huit plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés aux 1177, avenue Van Horne; 1231, avenue Lajoie; 831, avenue Rockland; 348, Chemin de la Côte-Ste-Catherine; 69, Chemin Bates; 636, avenue Dunlop; 19, avenue Courcelette; 211, avenue Maplewood;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du *Règlement concernant les cafés-terrasses* (1054-2), toute demande d'aménagement d'un café-terrasse est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'installation;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants qui ont respectivement pour objet :

- 1) l'installation d'un nouvel affichage au 1177, avenue Van Horne;
- 2) l'installation d'un nouvel affichage au 1231, avenue Lajoie;
- 3) la transformation et l'agrandissement du bâtiment au 831, avenue Rockland;
- 4) la modification de la façade arrière avec l'ajout d'une verrière au 348, Chemin de la Côte-Ste-Catherine;
- 5) la modification de la façade latérale ouest du bâtiment au 69, Chemin Bates;
- 6) l'agrandissement de la verrière en cour arrière et la modification d'ouvertures au 636, avenue Dunlop;
- 7) le remplacement des fenêtres et la modification de certaines ouvertures au 19, avenue Courcelette;
- 8) la modification de la façade arrière du bâtiment principal et du garage isolé au 211, avenue Maplewood;

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution;

sous réserve des conditions exprimées par le comité consultatif d'urbanisme dans le cas du PIIA concernant l'immeuble sis au 831, avenue Rockland, D'AUTORISER l'exemption de fournir 12 cases de stationnement et ce en vertu de l'article 9.4 du règlement de zonage 1177 et sur paiement d'un montant total de 180 000\$;

D'EXIGER qu'une lettre de garantie bancaire au montant de 200 000\$ soit fournie pour le projet de construction au 831 Rockland;

et D'APPROUVER le plan d'installation pour l'aménagement d'un café-terrasse relatif à l'immeuble sis au 1231, avenue Lajoie; laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1081899007

CA08 16 0056

PROJET DE CONSTRUCTION AU 215, AVENUE DE L'ÉPÉE, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT –EXIGENCE D'UN DÉPÔT D'UNE LETTRE DE GARANTIE BANCAIRE

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'exiger le dépôt d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$ avant la réalisation des travaux d'agrandissement du bâtiment sis au 215, avenue de l'Épée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.0 1081899009

CA08 16 0057

NOMINATION D'UN DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM

Attendu que par la résolution CA07 160129, le conseil d'arrondissement a nommé monsieur Pierre Winner à titre de directeur d'arrondissement par intérim pour une période de 6 mois à compter du 15 avril 2008;

Attendu que le poste de directeur d'arrondissement a été affiché du 17 février au 3 mars 2008;

Attendu qu'il y a lieu de prolonger la nomination de monsieur Pierre Winner jusqu'à la nomination du directeur d'arrondissement;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

De prolonger la nomination de monsieur Pierre Winner à titre de directeur de l'arrondissement par intérim jusqu'au 2 juin 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1089916069

CA08 16 0058

DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Attendu qu'en vertu de l'article 20.2 de la Charte de la ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres, un maire suppléant de l'arrondissement;

Attendu qu'en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil désigne un maire suppléant de l'arrondissement pour la période qu'il détermine;

Attendu qu'il y a lieu de désigner un conseiller comme maire suppléant de l'arrondissement d'Outremont;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

De désigner madame Marie Potvin, mairesse suppléante du 15 avril 2008 au 4 juillet 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01

CA08 16 0059

NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Attendu qu'en vertu de l'article 2 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2), le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont est constitué d'un total de onze membres dont un ou deux membres du conseil de l'arrondissement, six professionnels de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes et trois ou quatre résidants de l'arrondissement;

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de ce règlement, la durée du mandat d'un membre de ce comité est de deux ans;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

De nommer Mme Denyse Vézina à titre de membre résidant et Messieurs Georges Adamczyk, architecte et Jean-Marc Latreille, architecte-paysagiste à titre de membres professionnels du comité consultatif d'urbanisme et ce, pour la période du mandat qui est de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1081899008

Madame la conseillère Ana Nunes quitte la séance à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de **20 h 30 à 21 h 25**.

QUESTION DE	OBJET
M. Cesare Heredia	Inquiétude concernant le projet de l'école Buissonnière – Aucunement informé
Mme Annie Chélin	Transparence des comités consultatifs – Enquête de la Sûreté du Québec – Analyse des coûts du CCI
M. Marc Vanier-Vincent	Membres du comité de la famille – Félicitations au conseil concernant l'inscription des questions dans les procès-verbaux – Types de parcomètres sur Laurier
M. Pierre Joncas	Recyclage des piles – Recyclage n'est pas ramassé – Nombre d'interventions dans le métro depuis le début de l'année
Mme Rusandra Calin	Poubelles jetées dans la rue par la compagnie qui les ramasse – Bruit des restaurants qui déchargent
Mme Manon Boivin	Règlement sur les déchets et exemples d'autres arrondissements

70.01

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée **à 21 h 25**

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie CINQ-MARS
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France PAQUET
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2008.